

myHCL est un service proposé aux patients des [Hospices Civils de Lyon](#) pour faciliter leurs formalités administratives et leur suivi médical. myHCL fait partie des portails ViaPatient développés et conçus par les Hospices Civils de Lyon pour les HCL et une communauté d'établissements et réseaux de professionnels partenaires.

• Article 1 : objet du présent contrat

Le présent contrat a pour but de définir les modalités d'utilisation du site web sécurisé myHCL (<https://myhcl.sante-ra.fr>) et de l'application mobile myHCL ci-après nommés « myHCL » par le patient ou son représentant légal et les Hospices Civils de Lyon, responsables du traitement myHCL, ci-après nommés « les HCL ».

• Article 2 : inscription

L'inscription à myHCL peut s'effectuer de deux façons :

1. Le patient ou son représentant légal remplit sa demande d'inscription sur myHCL, page « S'inscrire ».
2. Le patient ou son représentant légal demande son inscription à un professionnel des HCL lors de sa venue dans une unité de soins HCL.

Dans les deux cas, si le patient est déjà venu au moins une fois aux HCL avec présentation d'une pièce d'identité, il est inscrit à myHCL et une carte personnelle « myHCL » portant son nom et son numéro d'inscription myHCL lui est envoyée par courrier.

Si le patient est déjà inscrit à un autre portail « ViaPatient » de la région Auvergne Rhône-Alpes (exp : myCLB, myCHUGA), son compte myHCL et le compte ViaPatient qu'il possède déjà sont réunis et possèdent le même mot de passe, tout en ayant 2 adresses différentes et en proposant des services différents (se référer au contrat de service de chaque portail pour connaître les services qu'il propose).

En cas d'impossibilité pour le patient majeur à accéder/utiliser le service ainsi proposé, il pourra s'il le souhaite autoriser par écrit lors de son inscription, ou plus tard, sa personne de confiance à gérer son espace myHCL (cf. document « Autorisation de la personne de confiance à gérer myHCL »). Le patient pourra avoir connaissance à tout moment des accès réalisés par sa personne de confiance grâce à un journal tel que prévu à l'article 6 du présent contrat. Le patient pourra à tout moment révoquer cette autorisation.

• Article 3 : désinscription

La désinscription au service myHCL ou à la newsletter « Parlons santé » est possible à tout moment, dans le menu « Mon compte » de myHCL ou par l'envoi d'un courrier à : Service Inscriptions myHCL, Direction du Système d'Information et de l'Informatique HCL, 18 rue du Bât d'argent 69001 Lyon. Le patient pourra alors demander la restitution de toutes ses données myHCL, comme décrit à l'article 9. L

• Article 4 : finalité du service

myHCL permet au patient ou à son représentant légal ou à sa personne de confiance autorisée à gérer myHCL, ci-après nommé « l'utilisateur » :

- D'effectuer des démarches administratives auprès des HCL : demande/prise ou annulation de rendez-vous, pré-admission, paiement des factures, inscription en maternité.
- De disposer d'un espace de suivi privé, visible uniquement par lui, dans lequel il peut mémoriser des informations utiles à son suivi : contacts médicaux, événements, poids, taille (ou autres paramètres « d'auto-suivi »), résultats d'examens de biologie, allergies, traitements, documents médicaux scannés.
- De visualiser des courriers ou documentations transmis par les HCL ou par les autres établissements ou réseaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui disposent d'un portail ViaPatient auquel le patient est inscrit : rendez-vous, comptes rendus, ordonnances, résultats d'examen, rappels, réponses aux questions du patient...
- D'échanger avec le service de soins qui le prend en charge aux HCL, via des questionnaires de « télé-suivi » proposés par ce service.
- De recevoir la lettre d'informations « Parlons santé » et de répondre aux enquêtes de satisfaction transmises par les HCL.

Avertissement : l'espace de suivi myHCL ne constitue pas le dossier patient tel que défini à l'article R. 1112-1 du Code de la santé publique. C'est un outil de recueil d'informations pour l'amélioration de la prise en charge. **L'espace de suivi myHCL n'est pas non plus un outil de télé-diagnostic et ne se substitue en aucun cas à la relation privilégiée médecin-patient soignant-soigné.**

Tout signe clinique transmis via myHCL (comme décrit à l'article 6) à un médecin HCL donnera lieu à un accusé de réception dans myHCL. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai raisonnable, le patient devra contacter rapidement son médecin traitant ou son médecin spécialiste des HCL. **myHCL ne peut être utilisé dans un contexte d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15.**

Les résultats des examens de biologie médicale sont transmis également au prescripteur qui seul pourra intégrer de façon optimale la connaissance médicale du patient à leur interprétation. Certains résultats peuvent nécessiter d'être vérifiés, aboutissant à un délai d'obtention plus long qu'initialement prévu. Dans certains cas particuliers comme cela est demandé par la législation, les résultats ne sont transmis qu'au médecin prescripteur.

• Article 5 : gratuité du service

myHCL est gratuit.

• Article 6 : accès aux informations de myHCL par les professionnels de santé qui participent à la prise en charge du patient

Seul l'utilisateur peut choisir de partager des données de l'espace de suivi du patient avec l'équipe de soins HCL qui le prend en charge. Ainsi, la fonction « courrier » permet d'envoyer ponctuellement certains documents (résultat, compte-rendu) ou de poser une question à un professionnel de l'hôpital qui participe à sa prise en charge ; et l'abonnement à des « télé-suivis » permet de partager une ou plusieurs pages spécifiques de l'espace de suivi avec un service de l'hôpital qui suit le patient (suivi de symptômes, suivi péri-opératoire, questionnaires d'auto-évaluation,...). Ces partages sont révoquables à tout moment par l'utilisateur. Les accès aux informations du patient sont sécurisés et tracés dans le journal de myHCL auquel l'utilisateur a accès à tout moment à travers myHCL.

• Article 7 : utilisation des informations de myHCL par les HCL

Les HCL peuvent utiliser les informations de myHCL pour effectuer des statistiques sur données anonymisées à des fins d'évaluation et d'amélioration de myHCL. Les données de myHCL sont couvertes par le secret médical. Les équipes techniques de myHCL n'y ont pas accès en dehors des informations administratives utiles à l'inscription. Les équipes techniques n'ont pas accès aux mots de passes qui sont cryptés. Les HCL ne vendent, ni ne louent, ni ne cèdent les informations de myHCL hormis les informations affichées sur les cartes myHCL et le courrier de bienvenue, dont l'édition est sous-traitée à une plateforme d'édition externalisée sécurisée. Les données d'inscription transmises à cette plateforme sont supprimées après envoi des courriers.

• Article 8 : sécurité et confidentialité des données

myHCL applique les recommandations de la CNIL pour les applications de santé en réseaux, notamment en matière de sécurisation des accès et de gestion des mots de passe. Tous les échanges de données avec le serveur myHCL sont cryptés. Les données contenues dans myHCL sont des données médicales et à ce titre les HCL recommandent aux usagers de myHCL la plus grande vigilance pour la conservation de leur carte, adressée au patient ou à son représentant légal ou à sa personne de confiance par courrier, et de leurs codes d'accès au service créés lors de leur inscription. Les données de myHCL sont anonymisées par cryptage des noms et e-mails en base de données.

• Article 9 : hébergement et restitution des données myHCL

Les données de myHCL sont hébergées par les Hospices Civils de Lyon, sur une plateforme agréée pour l'hébergement des données de santé. L'hébergeur HCL garantit la confidentialité, la disponibilité et la sauvegarde des données de myHCL conformément à la législation relative à l'hébergement de données de santé. Le patient ou son représentant légal peut à tout moment demander la restitution de ses données stockées dans myHCL., à travers myHCL ou par courrier à : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique des HCL 61 Bvd Pinel 69500 Bron.

• Article 10 : droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'utilisateur myHCL possède un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les informations enregistrées sur lui dans myHCL. Ce droit s'exerce auprès du responsable du traitement myHCL : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique des HCL 61 Bvd Pinel 69500 Bron.

• Article 11 : engagements des usagers

Les usagers de myHCL s'engagent à utiliser les fonctions de myHCL conformément à l'usage prévu pour ces fonctions. Toute utilisation illicite de ce service ou pouvant nuire au bon fonctionnement de myHCL ou à ses utilisateurs sera sanctionnée par la suppression du compte d'accès de l'utilisateur concerné.

• Article 12 : durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée sauf en cas de patient mineur auquel cas il prend fin automatiquement à la majorité de l'enfant. Le patient ou son représentant légal peut mettre fin au présent contrat à tout moment en suivant la procédure prévue à l'article 3.